

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2015
À 19 :00 HEURES :**

À la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2015 à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 19 h 00 heures.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

Madame la mairesse Nathalie Bresse déclare la séance extraordinaire ouverte.

2.
2015-09-166 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Acceptation de la soumission pour la réfection du chemin Biron
3. Période de questions sur les points à l'ordre du jour seulement
4. Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.
2015-09-167 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN BIRON :

CONSIDÉRANT QUE nous avons été en appel d'offres publics pour les travaux de réfection du chemin Biron;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions :

Sintra Inc. Estrie :	953 576.49 \$ taxes incluses
Construction Couillard Ltée :	1 124 922.07 \$ taxes incluses
Eurovia Québec Construction inc. :	1 088 928.63 \$ taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte la soumission de Sintra Inc. Estrie au montant de 953 576.49 \$ taxes incluses avec les recommandations de la firme Le groupe SM, la soumission de l'entreprise est conforme au devis tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

2015-09-168 5.
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 19 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE